



Nombre de membres
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

DCM 99-2022
Date de la convocation :
mardi 21 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, **Maire**, PONS Maxime, CARMONA Robert, RUST Albert, NICOLAS Pierre, HARDEMAN Guislaine, CHOMEL Chantal **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, GUILLET Marie, MASSONNET Christian, SCHULIAR Christian, SCHMITT Jérôme, CHATELIN Matthieu, TESSIER Sandra GIRAUDON Stéphane, DENJEAN Lucie, CAZILHAC Jean-Marc, BOUCHAMI Muriel, ARTERO Sandrine, ANGLES Thierry **Conseillers- ères**,

Absents-es et représentés-ées :

MAILLE Dany par HARDEMAN Guislaine, EVOUNA NGUEMA Graziella par CHOMEL Chantal, ESTRADE Nathalie par NICOLAS Pierre, VALETTE Martine par Maxime PONS , FOULQUIER Audrey par Albert RUST , BLOND Laurent par M GUILLET Marie, MALDONADO Nicolas par SCHMITT Jérôme, CALVERIE Marina par ANGLES Thierry

SOUTIEN AUX POPULATIONS TOUCHEES PAR LES SEISMES

Le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie ont été victimes d'un séisme de magnitude 7,8 dans la nuit du dimanche 5 au lundi 6 février 2023. De nombreuses répliques se sont succédées dans la journée du lundi. Le bilan continue de s'alourdir d'heures en heures.

Face à cette tragédie humaine, la commune de Saint Georges d'Orques propose à son assemblée délibérante de voter une subvention de 1 000 € à un fonds de solidarité dédié FACECO « Turquie-Syrie », fonds de concours du Ministère de L'Europe et des Affaires étrangères qui permet aux collectivités territoriales françaises d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires. (Relayé par l'AMF)

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de voter cette subvention de 1000 €.

L'Assemblée Délibérante vote cette subvention de 1000 € à l'unanimité.

Transmis le :
Publié le

POUR EXPRIMER CONFORME
Le Maire

Jean-François AUDRIN



Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le

ID : 034-213402597-20230227-DCM99_2023-DE

